

Réponse de la France à la Notification 2011-171
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

1 - Remarques générales sur la nouvelle version

- a. Les objectifs du nouveau projet sont plus clairs et plus explicites.

Les Etats et les Institutions se sont familiarisés de 2002 à 2010 avec la Stratégie mondiale de conservation des plantes et comme l'on n'a pas affaire à une réorganisation fondamentale du texte, on peut espérer une mobilisation des énergies plus rapide pour la nouvelle version.

Le projet d'évaluation à mi-parcours en 2014 permettra de réagir suffisamment tôt.

- b. Il faudrait très rapidement choisir et encourager l'utilisation d'une traduction française unique pour les termes à utiliser dans tous les documents de promotion et de diffusion, notamment pour les termes suivants :

- Trousse d'information / Boîte à outil
- Version actualisée / version consolidée
- GSPC/SMCP.

2 - Exemples de réponses nationales à la mise en œuvre Stratégie mondiale de Conservation des Plantes par objectif : cas de la France

Objectif 1 : Etablissement d'une flore en ligne de toutes les plantes connues : exemples de mise en œuvre

Biodiversité nationale :

INPN, Inventaire national du patrimoine national <http://inpn.mnhn.fr/>

Le projet Taxref, développé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et mis à disposition de l'ensemble de la communauté naturaliste sur le site de l'INPN, fait l'objet d'un programme spécifique pour la flore et la fonge dans le cadre d'une convention cadre entre le MNHN, la fédération des Conservatoires botaniques nationaux (CBN), l'association Tela Botanica et le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

Outre l'INPN, plusieurs sites Internet à vocation régionale proposent une restitution des connaissances relatives à la flore sauvage, notamment par la mise à disposition de cartes de répartition :

FLORA, outils du Conservatoire botanique national du Bassin parisien : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

CHLORIS, outils développés par le CBN du Massif-Central : <http://www.cbnmc.fr/chloris/>

SILENE, mis en place par le CBN méditerranéen : <http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil>

L'outil mis en place par le CBN de Mascarin : <http://www.cbnm.org/> et <http://mascarine.cbnm.org/index.php/presentation/>

L'outil développé par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté : <http://conservatoire-botanique-fc.org/presentation/atlas-en-ligne>

Biodiversité mondiale :

Base de données des collections de l'Herbier national du Muséum National d'Histoire Naturelle : Sonnerat/BryoMyco. Fusion de Sonnerat consacrée aux plantes vasculaires et de BryoMyco consacré aux cryptogames non vasculaires et aux champignons et des herbiers du réseau des herbiers de France. <http://coldb.mnhn.fr/colweb/>

Programmes et projets :

Numérisation de l'ensemble des spécimens d'herbier du MNHN (projet en cours, fin prévue en 2012).

- ReColNat en cours de montage TGIR rassemblant l'ensemble des collections naturalistes de France

Le projet TGIR (Très Grands Instruments de Recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ReColNat, validé par le groupe de travail du MESR, se donne pour objectif de fournir une « offre France » à la communauté des acteurs impliqués dans tous les domaines de la biologie et de l'environnement, tant dans les inventaires de la biodiversité que de la modélisation de la vie (le nombre de spécimens proposés est estimé à plus de 20 millions pour l'ensemble des herbiers français et 100 millions pour les autres collections naturalistes).

- Réseau des herbiers de France.

Le réseau des herbiers de France s'occupe de l'informatisation des spécimens. Brésil Herbier virtuel St Hilaire: <http://hvsh.cria.org.br/>, avec le National Natural History Museum + PRESS Clermont, Institut botanique de Sao Paulo, CRIA

Rédaction des Flores suivantes :

- ❖ [Flore de la Nouvelle-Calédonie](#)
- ❖ [Flore de Madagascar et des Comores](#)

- ❖ [Flore du Cambodge, du Laos et du Viêt-Nam](#)
- ❖ [Flore du Gabon](#)
- ❖ Participation à la Flore des Guyanes et à la [Flore du Cameroun](#)

et rédaction de périodiques Adamsonia

- Herbarium virtuel des plantes brésiliennes, Partenariat entre Kew + Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris + Jardin botanique de Rio
- Global Plant Initiative API et LAPI : Types et spécimens d'intérêt Amérique latine et Afrique et Asie <http://plants.jstor.org/search?t=397153>

Objectif 2 : Evaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter les mesures de conservation

Liste rouge : La démarche pour l'élaboration de la liste rouge française est coordonnée par le comité français de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et le MNHN.

Le volet concernant les orchidées est paru en 2009 : <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-orchidees.html>. La cotation des autres espèces de flore vasculaire est en cours dans le cadre d'un travail partenarial entre la MNHN, la fédération des Conservatoires botaniques nationaux et l'UICN France. Plus de 1000 espèces appartenant au livre rouge de la flore vasculaire ont déjà fait l'objet d'une évaluation selon les critères de l'UICN en 2009 – 2010 (édition en cours).

Enfin, un projet de liste rouge des champignons supérieurs est en cours par la Société mycologique de France et devrait aboutir en 2013.

Fiches espèces et leur statut site INPN : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/recherche

Objectif 4 : Au moins 15% de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégées au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace

La France a mis en place, dans le cadre des directives habitat-faune-flore un réseau Natura 2000 couvrant plus de 12% du territoire métropolitain. Par ailleurs, la France a engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, une stratégie pour la création d'aires protégées qui a vocation à porter à 2% au moins, la partie du territoire métropolitain terrestre sous protection forte au titre de la conservation de la biodiversité. La définition des nouvelles aires protégées doit se baser sur les espèces les plus menacées de la métropole.

Objectif 5 : au moins 75% des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique

La France a mis en place plusieurs de nombreuses démarches visant à assurer la conservation de la biodiversité à travers des outils de protection de l'espace. Ce sont notamment les sites Natura 2000 (le réseau des espaces protégés (protections réglementaires), les parcs naturels régionaux.

Il n'y a cependant pas eu de démarche spécifique pour la flore.

Objectif 6 : Au moins 75% des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale

La France a développé de nombreux outils favorisant la gestion durable des espaces agricoles et forestiers dans le cadre de la politique agricole commune ou à travers des outils réglementaires spécifiques (plans simples de gestion sur les espaces forestiers...).

Objectif 7 : Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées *in situ* .

Outre la politique relative aux espèces et aux aires protégées, la France a développé des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs-des-plans-nationaux.html>). S'agissant de la flore, 18 espèces ou groupes d'espèces font l'objet de plans nationaux d'actions en cours de rédaction ou de mise en œuvre.

Objectif 8 : Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections *ex situ*, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration

Les Conservatoires botaniques nationaux développent des programmes de conservation *ex situ* de plantes menacées sur leur territoire d'agrément. Ces programmes sont, tant que faire ce peut, développés dans le cadre de programmes de conservation pouvant déboucher sur des projets de renforcement de populations ou de réintroduction *in situ*.

Base de données en ligne de la Collections des jardins botaniques du Muséum National d'Histoire Naturelle <http://colddb.mnhn.fr/Consultation?catalogue=29>

Base de données des jardins botaniques en France in GardenSearch http://www.bgci.org/garden_search.php?action=Find&ftrCountry=FR&ftrKeyword=&x=75&y=10

Plantes de jardins botaniques de France dans Base de données PlantSearch http://www.bgci.org/plant_search.php

Objectif 9 : 70% de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages et celles d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservés tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales

Centres de ressources génétiques dans les régions françaises :

Nord/Pas de Calais <http://www.enrx.fr/content/view/full/178>

Berry <http://www.urgb.asso.fr/pages/CentreRessources.htm>

Centre Ouest Atlantique <http://www.cregene.org/>

Midi Pyrénées <http://www.midipyrenees.fr/Varietes-vegetales>

Objectif 10 : Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher de nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale

Le ministère en charge de l'écologie (MEDDTL) soutient le développement d'une veille relative aux espèces exotiques envahissantes. Le MNHN, pour la faune, et la fédération des Conservatoires botaniques nationaux, pour la flore, organisent et animent cette démarche. Un premier plan national de lutte a été initié en 2010 concernant l'espèce *Cortaderia seloana*. Sa mise en œuvre est prévue à partir de 2012.

Dans le cadre du Consortium des jardins botaniques européens, un projet de code de conduite pour les jardins botaniques concernant les espèces exotiques envahissantes est en cours.

Objectif 11 : Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international

Les jardins botaniques français aident les autorités nationales de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à mettre en œuvre la Convention. Tous les jardins botaniques savent comment faire pousser et soigner les plantes; tous savent distinguer les plantes sauvages de celles reproduites artificiellement et savent quelles plantes sont commercialisées.

Comment ?

Par la culture de plantes saisies ;

Par la diffusion d'information et de sensibilisation vers le grand public au moyen de présentations, expositions... ;

La mise en place de séminaires de formation sur les principales espèces dans le commerce pourrait également être organisée.

Questions fréquentes du Site des douanes françaises :

<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=413>

+ Amorce de galerie des espèces végétales qui pourrait être complétée par les ressources photographiques des jardins botaniques si un partenariat se mettait en place :

Cactées <http://www.cites.org/fra/gallery/species/cactus/cacti.html>

Autres plantes : http://www.cites.org/fra/gallery/species/other_plants/other_plants.html

Objectif 14 : L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public

Deux organismes publics sont chargés de la formation continue dans le domaine de la conservation de la nature :

L'IFORE, organisme de formation du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL): <http://www.ifore.ecologie.gouv.fr/>

L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) est un groupement d'intérêt public créé en 1997 à l'instigation du ministère chargé de l'environnement. Il regroupe les principales institutions publiques compétentes en matière de protection de la nature : <http://www.espaces-naturels.fr/>

La grande majorité des jardins botaniques mettent en place en directions des publics scolaires et du grand public des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'écocitoyenneté, la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, l'eau, le réchauffement climatique, la CITES, les Espèces Exotiques Envahissantes etc.

Programmes de science participative :

Observatoire des plantes communes <http://vigienature.mnhn.fr/page/flore>

Observatoire des plantes urbaines sauvages <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/>

Contribuer à la recherche scientifique sur les impacts des changements climatiques sur la végétation par des observations phénologiques : <http://www.obs-saisons.fr/about>

Inquire : Le programme européen **INQUIRE** est une initiative originale et très stimulante d'enseignement pour les professeurs, mise en place par un consortium de 17 membres : Jardins Botaniques, Muséum d'Histoire Naturelle, Universités et ONG. Formation basée sur la démarche d'investigation.

Plateforme E-learning du Muséum national d'Histoire naturelle Support pédagogique pour la communauté enseignante et étudiante, ouverte à tout public intéressé. dans le domaine des sciences naturelles à disposition de la communauté sous la forme de cours, de formations continues et d'activités pédagogiques. <http://plateforme-depf.mnhn.fr/>

La Fondation pour la Nature et l'Homme diffusion des « bonnes initiatives », des conseils, et des formations pour favoriser la démultiplication de ce mouvement de mobilisation pour la protection de la nature. <http://www.jagispourlanature.org/forum>

Objectif 15 : Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie

L'université de Picardie a mis en place en partenariat avec la Société botanique de France une diplôme universitaire de Botanique de terrain. De niveau bac, ce diplôme comprend 120 heures d'enseignement.

Formations diplômantes : la réflexion menée par le programme Sud Expert Plantes s'est concentrée sur le niveau Master et à donné naissance aux 2 parcours BVT "[Biodiversité Végétale Tropicale](#)" et BEVT "[Biodiversité et Environnements Végétaux Tropicaux](#)".

Programme Sud Expert Plantes <http://www.sud-expert-plantes.ird.fr/actions/>

Appui aux herbiers et jardins botaniques de pays en développement dans les domaines d'activité suivants:

- Conditionnement, désinfection et montage des spécimens ;
- Détermination, vérification des déterminations anciennes et rangement des planches d'herbier ;
- Numérisation et informatisation des collections, selon les normes existantes ;
- Connexion des herbiers et jardins botaniques à l'Internet ;
- Connexion des bases de données des collections au portail GBIF ;
- Exploitation locale des données.

http://www.sud-expert-plantes.ird.fr/actions/appels_offres/herbiers_jardins

Formations de naturalistes de terrain et de botanistes réseau des Conservatoires botaniques nationaux, Site Tela Botanica. <http://www.tela-botanica.org/site:accueil>

Formation de jardiniers botanistes. Cette formation qualifiante de niveau 4, dans le domaine technique de la botanique est homologuée par la commission nationale des titres et diplômes – Ministère de l'Agriculture. <http://www.chateaufarine-formation.net/>

Objectif 16 : Des institutions, des réseaux et des partenariats relatifs à la conservation des plantes sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie

Il existe plusieurs réseaux en France traitant des domaines de la connaissance et de la conservation de la flore sauvage.

Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux couvre désormais la presque totalité du territoire métropolitain et une partie de l'outre-mer. La France s'est donnée pour objectif d'achever à moyen terme la couverture du territoire.

Le réseau des Jardins botaniques de France compte 103 jardins botaniques en France (http://www.bgci.org/garden_search.php?action=Find&ftrCountry=FR&ftrKeyword=&x=75&y=15) et actuellement une vingtaine d'autres dans les pays francophones. Il organise annuellement des journées techniques destinées à la formation de ses membres.

Il a mis en place une Charte des Jardins botaniques de France et des pays francophones qui précise les rôles et missions des jardins botaniques et constitue un outil stratégique de développement permettant de renforcer la cohérence des orientations scientifiques et techniques, <http://www.bgci.org/jbf-fr/chartejbf/>. Il s'agit d'une démarche volontaire ; 22 jardins botaniques en France, deux en Suisse et un en Principauté de Monaco ont reçu leur agrément. <http://www.bgci.org/jbf-fr/jardinsagrees/>

L'association Tela-botanica a développé et anime un réseau d'environ 16 000 botanistes francophones (<http://www.tela-botanica.org/site:accueil>). Les activités sont développées à travers des forums de discussion concernant des thématiques très variées (détermination des plantes, Bryophytes, espèces envahissantes, flore d'Afrique du Nord, développement de bases de données...) et s'adresse aux amateurs comme aux professionnels.

Programme Sud Expert Plantes <http://www.sud-expert-plantes.ird.fr/actions/>

L'appui aux « Réseaux de Botanistes » pour soutenir des réseaux existants en Afrique de l'Ouest (ABAO) et l'Afrique Centrale (REBAC) ou en projet comme en Asie du Sud-Est ou dans l'Océan Indien. Financement du colloque de l'**AETFAT** <http://www.kew.org/aetfat/index.html>

L'association des Jardins botaniques de France et des pays francophones collabore et assiste BGCI pour proposer le plus grand nombre possible de documents traduits en français à l'intention des botanistes francophones.